



Reprise d'activité

Structures d'accueil collectif - Petite Enfance

Guide à destination des employeurs

Face à cette épidémie, l'AHI 33 vous accompagne en vous apportant toute l'aide utile pour répondre à vos obligations et protéger au mieux vos salariés.

Les structures d'accueil doivent assurer un double objectif : réussir à assurer la sécurité sanitaire tout en tenant compte de la qualité d'accueil.

Personnes vulnérables au sein du personnel



Les personnes « fragiles » ne sont pas autorisées à travailler dans les structures en contact direct avec les enfants.

Les personnes vulnérables peuvent se voir confier des tâches leur permettant de respecter les mesures barrières et d'éviter tout contact avec les enfants et le reste du personnel. Il est préférable d'éviter, pour ces personnes, tout contact avec d'autres personnes sur le chemin du travail.

- Possibilité travail à domicile (travaux administratifs...)



Pour plus d'informations, Consulter la fiche

« Liste des personnes fragiles »

publiée sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.



Cliquez ici pour accéder à la page

Personnels ou enfants présentant des symptômes



Les personnels et enfants présentant des symptômes ne doivent pas être accueillis au sein de la structure. De même, les enfants de parents souffrant de symptômes ne peuvent être accueillis. Une prise de température le matin au domicile peut être réalisée pour les professionnels, les parents et les enfants accueillis.

Si un enfant accueilli présente des symptômes (tout symptôme car différentes expressions de la maladie chez les enfants) :

- Isoler l'enfant.
- Contacter les parents pour qu'ils viennent récupérer l'enfant.
- Nettoyer et désinfecter les espaces et le matériel.



Si un professionnel présente des symptômes : il doit s'isoler et rentrer chez lui. S'il est seul à s'occuper des enfants, il prévient son responsable pour être remplacé au plus vite ou que les parents récupèrent leurs enfants.



Si des cas de personnes (personnels/enfants) infectées sont confirmés : les professionnels et les familles doivent en être informés.

Pour les consignes d'entretien des locaux et du linge en cas de confirmation d'un cas d'infection au COVID-19 chez un professionnel ou un enfant accueilli, se référer à l'annexe 2 du document

« Modes d'accueil du jeune enfant »

publié sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.



Cliquez ici pour accéder à la page

Mesures générales



Moyens à disposition

> Mettre à disposition des salariés le matériel nécessaire :

- distributeurs de savon,
- distributeurs de gel hydro-alcoolique en différents lieux (accueil, dortoir, salle d'activités, salle de pause, vestiaires...) hors de portée des enfants (risque d'ingestion) quand il n'est pas possible de se laver les mains sans interrompre la surveillance des enfants,
- essuie-mains jetables,
- produits désinfectants habituels (validés par la norme EN 14 476)
- poubelles fermées avec commande à pied / contenants fermés pour le linge.



> Prévoir un gobelet ou une gourde pour chaque enfant.

Règles mesures barrières et gestes d'hygiène



Lavage des mains

> **Pour les professionnels, renforcer le lavage des mains.**

Le coronavirus (COVID-19) se propage lorsque du mucus ou des gouttelettes souillées pénètrent dans le corps par l'intermédiaire des muqueuses (yeux, nez, bouche). Les mains peuvent également transmettre le virus lors d'un contact des mains souillées au visage. La connaissance du virus évolue tous les jours. Par exemple, la durée de vie du virus sur une surface n'est pas encore connue. Dans ce contexte la mesure la plus efficace pour réduire la propagation du virus reste le lavage des mains.

> Informer les salariés sur le lavage des mains efficace :

- à l'arrivée dans les locaux, avant tout contact avec les enfants,
- après tout contact avec un parent,
- avant et après chaque change/passage aux toilettes d'un enfant,
- avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas,
- après s'être mouché ou éternué,
- avant et après les pauses et les réunions,
- avant et après son passage aux toilettes,
- avant de quitter la structure.

> Afficher les consignes sur le lavage des mains. **Télécharger la fiche « Lavage des mains et port de gants » réalisée par l'AH1 33.**

> **Pour les enfants, privilégier le lavage des mains avec du savon :**

- à l'arrivée de l'enfant,
- avant chaque repas,
- avant chaque sieste,
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé.

> Éviter l'utilisation de produits désinfectants (risque d'ingestion et de projection dans les yeux).

> En fin de journée, utiliser une crème hydratante pour limiter les risques de dermatites d'irritation liées à un lavage de mains très fréquent.

> Jeter les mouchoirs / faire jeter les mouchoirs en papier dans une poubelle à couvercle avec commande à pied.

> Respecter les principes de distanciation avec les parents et les autres professionnels.

> Prévoir une tenue spécifique pour la journée de travail (vêtements + chaussures). Les vêtements de travail doivent être placés dans un sac fermé et lavés chaque soir. Lors du changement de tenue, séparer les vêtements de ville des vêtements de travail.



 Cliquez ici pour accéder à la page





Port de masque

L'employeur a obligation de mettre disposition des salariés des masques de protection. Les masques peuvent entraîner des difficultés de communication avec les enfants (intelligibilité/langage non verbal...). Un travail pédagogique doit être fait autour de ces masques.

- > **Former les personnels à l'utilisation des masques / leur entretien / leur évacuation.**
Le masque ne garantit pas la sécurité à lui seul. Il vient en complément des mesures barrières.

Pour plus d'informations, consulter la fiche de prévention

« Masques de protection respiratoire » réalisée par l'AH133.



Cliquez ici pour accéder à la page



Port de gants

Le port systématique de gants constitue un **faux sentiment de sécurité** et peut paradoxalement accroître le risque de dissémination du virus. Le port de gants n'est indiqué que lorsqu'il y a un risque de contact avec les liquides biologiques.

Pour plus d'informations, consulter la fiche de prévention

« Lavage des mains et port de gants » réalisée par l'AH133.



Cliquez ici pour accéder à la page



Informations sur les modalités d'accueil et la prévention du COVID-19

> **Informez les professionnels** sur les mesures barrières, les modifications d'organisation, les protocoles de nettoyage...

> **Informez les familles :**

- sur les nouvelles modalités d'accueil,
- le respect des précautions d'hygiène et des règles de conduite,
- le maintien d'une distance d'1 mètre minimum avec les professionnels et les autres enfants/parents,
- la nécessité de prévenir la structure si son enfant est malade ou s'il a été/est en contact avec une personne atteinte,
- les modalités d'information des familles si suspicion ou cas avéré.

> **Informez les enfants** de manière adaptée sur les gestes barrières et la distanciation en fonction de leur âge et de leur développement (chanson sur le lavage de mains, affiche sur les gestes barrières adaptées à l'âge des enfants...).



Organisation des groupes / des équipes



- > **Diminuer au maximum la taille des groupes d'enfants (10 maximum) et garder leur composition inchangée** en tenant compte des prérogatives et des effectifs présents, avec le risque de ne pas pouvoir accueillir tous les enfants inscrits pour faire respecter les mesures barrières et en fonction des effectifs de personnel présents. (S'informer en amont auprès des parents de leur besoin de garde.)
- > **Séparer les groupes dans les espaces** (principe de distanciation). Éviter les contacts entre les groupes sur la journée.
- > Les nourrissons et enfants en bas-âge ne doivent pas être gardés à distance afin de répondre à leur besoin primordial de sécurité affective.
- > Éviter la rotation des professionnels d'un groupe à l'autre.
- > Possibilité de revoir les plannings pour limiter le nombre de personnels présents simultanément.

Accueil des enfants et des parents (arrivées et départs)



- > Informer les familles des nouvelles consignes d'accueil des parents (arrivées/départs des enfants) par affichage à l'entrée de la structure et, en amont, par mail.
- > Adopter une **salutation distanciée** (pas de serrage de main...).
- > Limiter à la présence d'un seul parent pour l'arrivée/le départ de l'enfant.
- > Privilégier un « **accueil au sol** » (pour les marcheurs) : les parents déposent l'enfant qui est récupéré par un professionnel.
- > Possibilité de mettre en place un **accueil à l'extérieur de la structure** (dans le jardin, sur le parvis...).
- > Limiter au maximum les **objets qui transitent du domicile vers la crèche** : si possible prévoir un doudou de rechange qui reste à la crèche, le dépôt de vêtements de change en début de semaine...

Si accueil à l'intérieur :

- > Prévoir le lavage des mains ou une friction avec du gel hydro-alcoolique en entrant dans l'institution. Mettre un distributeur de gel hydro-alcoolique au niveau de l'espace accueil, hors de portée des enfants, avec affichage des consignes sur son utilisation.
- > **Délimiter l'espace** (marquage au sol, ligne de confidentialité...) pour les parents afin de respecter la distance d'1 mètre entre les parents et entre les parents et le personnel.
- > Obligation de respecter les mesures barrières et d'hygiène au sein de la structure :
 - Limiter/définir le nombre de personnes présentes dans l'espace-accueil.
 - Organiser une attente en file indienne avec respect des règles de distanciation/marquage au sol.
 - Conserver la porte d'entrée ouverte le temps de l'accueil (si possible en termes de sécurité pour les enfants) afin de limiter les manipulations de poignées de portes.
- > Mettre en place une communication afin de limiter le temps passé avec les parents (messages électroniques, visios, tableau d'affichage, envoi de photos/vidéos...) pour remplacer temporairement les transmissions orales habituelles.
 - **Cas particulier de l'accueil de nouveaux enfants** : échanger en amont par mails, téléphone ou visio avec les parents pour faire connaissance, expliquer le fonctionnement et recueillir les informations sur l'enfant.
Il reste essentiel qu'une organisation soit mise en place pour les adaptations afin qu'un parent puisse rester au sein de la structure avec le port d'équipements adaptés (identiques aux professionnels).

Accueil des enfants

- > Nettoyer les mains et le visage des enfants dès leur entrée dans la crèche (eau et savon).
- > Pour le professionnel du groupe de l'enfant, aller le chercher pour l'emmener directement dans le groupe.



Activités

- > Éviter les temps de rassemblement entre les groupes (le bonjour, la chanson avant le repas, les prises de repas...). Il est possible de les conserver en petits groupes en maintenant une distance suffisante entre les groupes.
- > Ranger tous les éléments non nécessaires à l'accueil et l'activité des enfants.
- > Limiter le nombre de jouets proposés aux enfants.
- > Alternier l'utilisation des espaces/jeux sur les jours de la semaine avec nettoyage entre-temps.
- > Éviter les jouets en bois. Préférer l'utilisation de jouets facilement lavables (machine à laver).
- > Proposer aux enfants des activités qui leur permettent de jouer le plus souvent possible à bonne distance les uns des autres (éviter les activités pataugeoire, cuisine...).
- > Éviter les intervenants extérieurs ou définir un protocole d'hygiène stricte.



En extérieur :

- > Favoriser, dès que possible, les activités en extérieur (diminution des risques de contamination).
- > Conserver les groupes établis et les distances entre les groupes.
- > Gérer les déplacements des enfants pour éviter les croisements.
- > Alternier l'utilisation des espaces/jeux sur les jours de la semaine avec nettoyage entre temps (structures, vélos...).
- > Suspendre les sorties en dehors de la crèche nécessitant l'utilisation de transports en commun ou de locaux extérieurs.

Repas



- > Ne pas organiser de prise de repas communes entre groupes d'enfants.
 - Organiser les tables avec un nombre limité d'enfants.
 - Instaurer une distance suffisante afin que chaque enfant ne puisse avoir accès à l'assiette d'un autre enfant.
 - Si besoin faire plusieurs services.
 - Privilégier les repas dans l'espace dédié au groupe d'enfants.
- > Prévoir un changement de serviettes/bavoirs à chaque repas afin d'éviter les manipulations et confusions.
- > Veiller à nettoyer les sièges d'allaitement après chaque biberon.

Changes



- > Limiter le nombre d'enfants dans la salle de change. Idéalement, les faire entrer un par un.
- > Désinfecter les éléments touchés par les enfants.
- > Stocker le linge sale dans des contenants fermés.

Siestes



- > Éloigner d'1 mètre, si possible, les lits des enfants.
- > Dans la mesure du possible, essayer de limiter les contacts sur les zones du visage.
- > Prévoir une couverture par enfant. Les stocker dans des contenants séparés.

Nettoyage



- > Définir un plan de nettoyage en tenant compte des différents besoins : nettoyage renforcé des locaux, objets et matériaux utilisés mais aussi de toutes les surfaces de contact.
 - Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers usuels (validés par la norme EN 14 476).
 - Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier les cuvettes des toilettes et pots individuels, le matériel de cuisine et les jouets (en portant une attention à ceux pouvant être portés à la bouche), les plans de change, les poignées de portes, tables, chaises, rampes, interrupteurs, lits et mobilier permanent...
- > Vider tous les jours les poubelles.
- > Veiller à l'approvisionnement permanent des zones d'hygiène en papier à usage unique et savon.
- > Gestion du linge :
 - Stocker les serviettes, gants... dans un bac fermé (sans que les enfants puissent aller toucher dedans).
 - Organiser le ramassage du linge sale dans des sacs fermés acheminés directement des sections vers la lingerie.
 - Lavage quotidien des draps et des linges (bavoirs, serviettes...) à 60°C pendant au moins 30 min.
- > Éviter l'utilisation de l'aspirateur et du balai (remise en suspension de particules souillées). Privilégier un nettoyage à l'humide.
- > Aérer très régulièrement les locaux.
- > Prendre en compte l'augmentation de la charge de travail liée à l'entretien/hygiène des locaux et du matériel.



Pensez aussi aux risques psychosociaux

Du fait de l'épidémie de coronavirus et du risque de contamination, les professionnels peuvent ressentir une peur pour leur santé et celle de leur famille. A cette inquiétude peut s'ajouter la peur d'être soi-même un vecteur de contamination pour les enfants.

Les professionnels peuvent être soumis à des conflits de valeurs (injonctions contradictoires entre le respect des mesures barrières et les besoins des enfants en termes d'accueil et de proximité).

À ces éléments peut s'ajouter le risque d'une charge de travail augmentée tant au niveau physique qu'au niveau psychique du fait :

- d'un absentéisme accru (personnes « fragiles », garde d'enfants, personnes atteintes...),
- de la modification des habitudes de travail (horaires, durée d'entretien des surfaces, organisation, modes opératoires...),
- de contraintes physiques et psychologiques plus importantes (répétitivité des gestes, contraintes posturales lors de l'entretien, absence de possibilité de changer de groupe pour prendre du recul sur les situations...).

La mise en place de nouvelles règles de fonctionnement dans la structure d'accueil peut également être source de tension avec les familles (augmentation de la distance et diminution des échanges avec les professionnels, inquiétudes des parents sur les risques sanitaires pour les enfants, modifications des possibilités d'accueil...) d'autant plus si des cas de COVID-19 apparaissent dans la structure.

Afin de limiter l'apparition de ces risques

- > Possibilité d'appeler le référent COVID-19 Petite Enfance de votre PMI pour rassurer les professionnels sur les questions sanitaires.
- > Se rapprocher d'autres structures et de réseaux de professionnels (en intégrant les professionnels) :
 - échanges sur les pratiques en temps de COVID-19,
 - partages d'expériences.
- > Construire les nouveaux modes opératoires avec les salariés afin d'être au plus près des nécessités du terrain.
- > Anticiper les retours des enfants et leur besoin de réadaptation à la collectivité suite à la période de confinement entourés de leur famille.
 - Participer à l'élaboration des nouvelles règles de fonctionnement peut permettre de diminuer l'anxiété des professionnels.



Lien utile

Pour plus d'informations, consulter le document

« Plan d'action du déconfinement pour les modes d'accueil du jeune enfant »
publié sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.



Cliquez ici pour accéder à la page

Questions, conseils : contactez-nous

Les équipes de l'AH1 33 restent mobilisées pour vous accompagner



par téléphone ou par mail
auprès de votre centre habituel